

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE INTERCLUBS (FÊTE DES BRETONS)

A - ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

A 1 – Le championnat de Bretagne des clubs est une épreuve totalement indépendante du championnat de France Interclubs. Elle se nomme « Fête des Bretons ». Les parties se déroulent suivant les règles du Règlement International.

A 2 – Il se dispute sur deux journées :

- Une journée 1 qualificative pour la journée 2 qui constituera la finale ;
- Une journée 2 appelée « finale » attributive des titres régionaux des divisions Elite, Honneur et Promotion.

A 3 – La compétition est sous la responsabilité directe du président du Comité, qui prend la fonction de délégué à la compétition.

B – COMPOSITION DES EQUIPES

B 1 – Les équipes sont de 4 ou 5 joueurs maximum. En dessous de 4 joueurs, l'équipe est considérée comme forfait. Les joueurs concernés ne peuvent pas participer à titre individuel. Pas de changement de joueurs entre les deux parties.

B 2 – Pour la journée 1, un club engage autant d'équipes qu'il le souhaite.

B 3 – Les joueurs participant aux interclubs doivent être affiliés à la FFSC et membre d'un club du Comité Bretagne.

B 4 – Seuls les licenciés PRÉMIUM ou DÉCOUVERTE peuvent participer.

B 5 – La modification de la licence (de « Loisir » à « Premium ») devra être faite au moins 15 jours avant la date de la première journée.

B 6 – L'appartenance à un club est fixée au 1^{er} janvier de l'année civile de la date de la journée 1.

B 7 – Tout joueur ayant disputé une rencontre avec un club ne pourra jouer une rencontre de cette compétition pour le compte d'un autre club.

B 8 – La composition d'une équipe qualifiée en finale peut ne pas correspondre à celle qui a disputé la première journée. La seule obligation est le respect des critères de détermination des divisions.

C – DÉTERMINATION DES DIVISIONS

C 1 – Sont classées en Division 1 (Elite) toutes les équipes comportant au moins un joueur des séries 1, 2 ou 3

C 2 – Sont classées en Division 2 (Honneur) toutes les équipes n'ayant pas de joueurs des séries 1, 2 et 3 et comportant au moins un joueur de série 4

C 3 – Sont classées en Division 3 (Promotion) toutes les équipes ayant uniquement des joueurs des séries 5, 6 et 7

C 4 – Les compositions d'équipes devront être envoyées au délégué à la compétition au plus tard le dimanche précédant la compétition, pour validation.

C 5 – Des changements de dernière minute seront possibles. Les responsables des centres organisateurs devront être prévenus au plus tôt. Les changements ne devront pas entraîner un changement de division s'ils interviennent moins de 24 heures avant le jour de la compétition.

D - DÉROULEMENT DES EPREUVES ET ATTRIBUTION DES TITRES

D 1 – La journée 1 du championnat se déroule par centres en fonction des opportunités géographiques. Chaque centre doit regrouper des équipes d'au moins 2 clubs différents.

D 2 – La journée 1 comprend, sur une demi-journée, deux parties individuelles jouées en simultané, prêtirées sous la responsabilité d'une personne extérieure au Comité. Le choix de la personne est de la responsabilité du président du Comité.

D 3 – A l'issue de chaque partie, le classement par équipes est fait en additionnant les scores des 4 meilleurs joueurs de chaque équipe. Le joueur classé en 5^{ème} position est appelé « joker » et ne compte pas dans le classement.

D 4 – Le classement régional final de la journée se fait par addition des points obtenus par chaque équipe lors des 2 parties de la journée.

D 5 – A l'issue de cette journée 1 sont qualifiées pour la finale les 8 meilleures équipes de chaque division 1, 2 et 3. Les trois divisions se verront attribuer un titre distinct.

D 6 – Repêchage

En cas de désistement d'une équipe classée lors de la première journée dans les 8 premières de sa division, la première équipe non qualifiée pourra prendre la place. Seules les équipes classées entre la 9^{ème} et la 14^{ème} place pourront être repêchées.

Dans le cas où une division ne comporterait pas assez d'équipes pour en qualifier 8 (après repêchage), la division la plus nombreuse récupère les qualifiés manquants, afin d'avoir 24 équipes lors de la finale.

E - ARBITRAGE – LITIGES – HOMOLOGATION

E 1 – Lors de la journée 1, le club qui tient un centre est responsable de l'organisation et de son déroulement matériel. Chaque club participant doit pouvoir fournir un arbitre.

Les résultats complets devront être adressés dans les 48 h au Délégué à la compétition du comité, coordinateur de l'épreuve, et au responsable de la collecte des résultats (webmaster) pour parution sur le site.

E 2 – Un double-arbitrage sera pratiqué sur toutes les parties. Lors de la journée 1 il n'y a pas de solo d'attribué.

E 3 – Les 2 journées sont des TH2 homologués.

E 4 – La finale pourra éventuellement être associée à un multiplex, si l'occasion se présente.

E 5 – Par l'intermédiaire du délégué à la compétition, réserves et litiges éventuels seront soumis au Bureau Directeur du comité qui a qualité pour prendre toute mesure dans l'intérêt de la compétition.